

Petite Trotte des TSY'lers 47 km – Le règlement

20 septembre 2026

Bonne humeur, respect des personnes et amour de la nature sont les trois qualités essentielles d'un trailer et d'un randonneur. Le TSY compte sur chaque participant pour venir avec.

1 Caractéristiques de l'épreuve

1. Le départ sera donné le **dimanche 20 septembre** devant la salle polyvalente de Lévis Saint Nom à **4h00**
2. La distance est de 47 Km et le dénivelé de 2200 m positif.
3. La durée maxi de l'épreuve est de 9h soit **arrivée au plus tard à 13h00**
4. Le Petite Trotte des TSY'lers est ouverte à des équipes féminines, masculines ou mixtes de 2 ou 3 personnes. Le nombre de concurrents maximum étant plafonné à **75**.
5. **Les équipes sont strictement indissociables.** En cas d'abandon d'un coureur dans une équipe de 3, les 2 coureurs restant ne peuvent continuer qu'après s'être assurés que leur coéquipier a été pris en charge à un ravito et à la condition d'avoir obtenu l'autorisation du PC Course. **En cas d'abandon d'un coureur dans une équipe de 2, les 2 coureurs s'arrêtent** et préviennent le PC Course de leur abandon.
6. Il n'y aura pas de classement. Tous les finishers auront gagné. Les résultats des équipes finishers sont publiés avec le chrono mais sans classement.
7. Le parcours est à réaliser en **semi-autonomie**. Les concurrents disposeront de 2 ravitaillements solides et liquides.
8. **L'assistance n'est tolérée que dans les ravitaillements.** Elle est strictement interdite en tout autre point du parcours, sous peine de disqualification immédiate.
9. **Aucun accompagnement** n'est autorisé tout au long du parcours.

2 Conditions de participation et inscription

2.1 Conditions d'inscription

Les équipiers doivent avoir une expérience en orientation.

La Petite Trotte des TSY'lers est ouverte aux catégories espoirs, séniors et vétérans, licenciés ou non.

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la **compétition de trail** est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une attestation de Parcours Prévention Santé (PPS) qui s'obtient en ligne. Ce système a commencé à remplacer le certificat médical depuis le 1^{er} avril 2024. Cette attestation, nécessitant 5 min de démarche sur le site de la FFA, est la voie désormais préconisée par l'organisation.
- soit d'une licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFME ou UFOLEP Athlé valable en compétition (en cours de validité à la date de la manifestation).

- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied, du trail ou de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition ou de sa copie.

Aucun dossard ne sera attribué en l'absence de ce document.

2.2 Dispositif de télécommunications

L'équipe doit disposer d'au moins un téléphone pour communiquer avec le PC Course. Compte tenu de l'utilisation probable du guidage GPS sur le téléphone portable, il est autorisé de se mettre en mode avion durant la course pour économiser la batterie, le mode avion étant désactivé pour passer un appel.

2.3 Frais d'inscription

Inscriptions exclusivement sur internet et paiement sécurisé par carte bancaire.

Le droit d'engagement est de 40€ par personne, soit 80€ pour une équipe de 2 et 120€ pour une équipe de 3 jusqu'au 7 septembre. Après le 7 septembre et jusqu'à la clôture des inscriptions, soit le lundi 14 septembre à minuit, le droit d'engagement est porté à 45€ par personne.

Prestations fournies par l'organisation :

1. Dossard avec puce RFID (un pour chaque équipier).
2. Traces GPS à télécharger sur des outils de navigation personnel (footpath, recommandé car le plus complet dans la région, iPhiGéNie, Openrunner, gurumaps....)
3. Un balisage sur le parcours commun du 21 km (environ 14 km)
4. Une veille téléphonique de 4h00 à 13h30 au PC course
5. Deux ravitaillements liquides et solides sur le parcours (Parking des Maréchaux de Senlisse au km 20 et Maincourt au km 34)
6. Cadeaux participants
7. Lots de récompense pour les finishers

2.4 Engagement des coureurs

Pour participer à la Petite Trotte des TSY'lers, il est indispensable qu'au moins un équipier ait des notions d'orientation.

2.4.1 Equipement obligatoire

Pour des raisons évidentes de sécurité les participants s'engagent sur l'honneur à garder avec eux tous les équipements obligatoires ci-dessous énumérés. Des contrôles pourront être réalisés de manière aléatoire tout au long du parcours.

Equipement individuel obligatoire :

- Réserve d'eau minimum 2 litres
- Réserve de nourriture énergétique
- Une lampe frontale en bon état de marche

- Une couverture de survie (minimum 140x210cm)
- Un sifflet
- Un téléphone mobile (pas de numéro masqué)
- Un vêtement chaud à manches longues en tissu respirant à la taille du coureur
- Un gobelet
- Une montre permettant de capter distance et dénivelé

Equipement obligatoire par équipe :

- 1 GPS de randonnée ou l'utilisation des applications Footpath ou iPhiGéNie sur portable, sur lesquels aura été téléchargée la trace fournie par l'organisation

2.4.2 Sécurité et conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident

Le PC Course installé à la salle Polyvalente de Lévis Saint Nom. Les contrôleurs disposés sur les 2 ravitaillements et sur le parcours seront les seuls interlocuteurs des coureurs qui s'adresseront à eux pour tout problème rencontré. Le numéro du PC course sera inscrit sur les dossards

En cas d'accident, et en cas d'urgence ou d'impossibilité de se déplacer, ils alerteront impérativement le PC Course par tous les moyens.

2.4.3 Respect de l'environnement

En s'inscrivant à la Petite Trotte des TSY'lers, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés. En particulier :

- Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques...) sur le parcours.
- Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les ravitos, les villages traversés ou l'arrivée. L'organisation incite les coureurs à se munir d'une pochette déchets pour transporter leurs déchets.

Aucun gobelet jetable ne sera distribué sur les 2 ravitaillements. Ceci afin de réduire la consommation de plastique des coureurs. Vous êtes donc invités à prendre votre propre gobelet si vous souhaitez vous ravitailler.

3 Communication et données personnelles

3.1 Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

3.2 Expression politique

Toute manifestation ostentatoire de messages ou d'images à caractère politique ou religieux au cours de l'événement est interdite.

3.3 Protection des données personnelles

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription à l'une des courses du TSY pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation.

L'intégralité des données du coureur est conservée pendant une durée de 10 ans, renouvelable à chaque inscription, correspondant à la durée légale de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, ou de la licence sportive. Au-delà de ces 10 ans, et sauf autorisation explicite du coureur, toutes les données sont supprimées exceptées nom, prénom, date de naissance, genre et nationalité pour maintenir les classements.

Tout coureur peut avoir accès aux données personnelles le concernant en contactant :

- Par courrier à l'adresse suivante : TSY'lers 67 route de maison Blanche 78320 Lévis Saint Nom
- Par email à l'adresse suivante : tsy.levis78@gmail.com

Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée dans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maximal de 1 mois.

4 Déroulement de l'épreuve et validation de la distance et du dénivelé parcourus

La Petite Trotte des TSY'lers se déroule au départ de Lévis Saint Nom sur un circuit long d'environ 47 kilomètres et comportant environ 2200 mètres de dénivelé positif.

Le départ est fixé le dimanche 20 septembre à 4h00 depuis la salle polyvalente d'Yvette, et les arrivées seront jugées au même endroit avant 13h pour réaliser le parcours complet.

Les coureurs emprunteront le parcours du 10 et 21 km jusqu'au km 3 (balisage avec fanions roses). Entre le km 3 et 38, plus de balisage. Du km 38 à l'arrivée, les coureurs retrouveront le parcours du 21km (balisage avec fanions).

Un GPS de rando ou un téléphone avec l'application Footpath, Openrunner ou iPhiGÉNie avec téléchargement des traces fournies est obligatoire.

Pour valider et s'assurer que les équipes effectuent l'intégralité du parcours, le PC course vérifiera à l'arrivée, distance et dénivelé captés par les montres de chacun des équipiers (ou en absence de montre, un enregistreur de trace sur le smartphone type Strava ou autre). Une fourchette de tolérance par rapport à la distance (45 km mini) et dénivelé (1900 m mini) de référence permettra de valider la course.

4.1 Dossards

Chaque dossard est remis individuellement à chaque concurrent sur présentation d'une pièce d'identité avec photo, après avoir signé un engagement sur l'honneur à conserver le matériel obligatoire avec soi pendant toute la course.

La remise des dossards se fera le dimanche matin entre 3h00 et 3h45 à la salle Polyvalente d'Yvette à Lévis Saint Nom.

Les dossards devront être présentés lors des contrôles organisés le long du parcours.

4.2 Barrières horaires

Barrière horaire à la sortie du ravito du Parking des Maréchaux de Senlisse (km 20) : 8h10

Barrière horaire à la sortie du ravito du Moulin de Lavagot de Maincourt (km 35) : 10h40

Barrière horaire à l'arrivée : 13h

Les barrières sont calées sur une vitesse moyenne de 5,2 km/h.

4.3 Abandon et rapatriement

L'organisation assurera le rapatriement des coureurs qui abandonnent à partir des 2 ravitaillements, et ceci sans engagement de délai. Appel au PC Course via les équipes des ravitos pour organiser la prise en charge par notre navette.

En cas d'abandon en tout autre point du parcours, sauf exception, les coureurs devront s'organiser par leurs propres moyens.

4.4 Réclamations

Toute réclamation devra nous être faite par email, dans un délai de 10 jours après la fin de la manifestation.

4.5 Modification d'équipe et annulation d'inscription

La composition initiale des équipes peut être modifiée jusqu'à 5 jours avant la course, soit le 15 septembre minuit. Comme pour tous les candidats, chaque nouveau coéquipier ajouté à une équipe déjà formée devra présenter un dossier complet.

Les équipes de 3 coureurs désirant passer à 2 coureurs pourront le faire jusqu'au 15 septembre en étant remboursé d'un tiers du montant de l'inscription de leur équipe, soit 40€.

Passé le 15 septembre, tout désistement d'un coureur d'une équipe ne pourra donner suite à un remboursement.

Toute annulation d'inscription d'une équipe entière doit être faite par e-mail adressé à l'adresse suivante : tsy.levis78@gmail.com ou au 67 route de maison blanche 78320 Lévis Saint Nom, en rappelant le nom, prénom des participants et nom de l'équipe. Aucun désistement n'est enregistré par téléphone. Un remboursement partiel est possible selon le barème suivant :

	% remboursement
Fin juin - Fin juillet	50%
Fin juillet - Fin août	30%
Septembre	Pas de remboursement

Le remboursement des droits versés à l'inscription sera fait par un re-crédit partiel du paiement sur le compte bancaire associé à la carte bancaire utilisée lors de l'inscription.

En cas de désistement d'un des coéquipiers, il ne sera pas possible de récupérer une partie du montant de l'inscription.

5 Logistique

5.1 Accès et parking

L'accueil des coureurs se fera **sur le plateau d'évolution d'Yvette de Lévis Saint Nom (78)**. Le parking situé en face de l'Ecole sera accessible. Il est également possible de se garer dans les rues adjacentes. Pour des raisons de sécurité, la circulation sera coupée entre 3h30 et 10h route d'Yvette entre la route du Four à Briques et la salle polyvalente. Une déviation sera mise en place passant par route du Four à Briques et la route de Maison Blanche. L'accès au parking de la salle polyvalente se fera par la route des Charmes.

5.2 Vestiaires et consigne

Aucun vestiaire ne sera accessible. Des toilettes seront gracieusement mises à disposition par la mairie dans la salle polyvalente.

Une consigne pour le dépôt de ses affaires est mise à disposition.

6 Annulation, intempéries, COVID

En cas de force majeure (intempéries avec alerte orange ou rouge Météo France, COVID....) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement partiel des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

Si pour des raisons de persistance de l'épidémie de COVID, les autorités imposent des règles sanitaires aux événements sportifs, l'organisation pourra adapter les modalités du départ, de l'arrivée ou du ravitaillement. Un protocole COVID, déclinant le protocole national de la FFA, sera mis en place. Les coureurs s'engagent à respecter ce protocole COVID et à appliquer la charte COVID du coureur accessible sur le site internet de la course. Les organisateurs pourront exclure à tout moment, et à effet immédiat, tout participant ou accompagnant ne respectant pas le protocole ou la charte.